

Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2022 à 19 heures

Président : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire.

Présents : Arlette BERNARD, Laurence BOUCQUIN, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI.

Excusés : Etienne BILLET (pouvoir à Francine HINSCHBERGER), Alexandre ROUSSET, Sandrine TARION (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX), Nelly THOMASSIN.

Absent : Laetitia BAILLE.

Secrétaire de séance : Francine HINSCHBERGER.

-+--+

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Budget 2022 : ouverture anticipée de crédits budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits budgétaires suivants (ces crédits budgétaires seront régularisés au budget primitif 2022) :

➤ Article : 2188

Opération : 207 « Achat de matériel et mobilier divers »

Montant : 500 euros.

Vote du compte administratif 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 est présenté au Conseil Municipal :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	8 154,22	0	0	122 748,71	0	114 594,49
Opérations de l'exercice	272 744,57	327 426,81	644 269,89	723 033,20	917 014,46	1 050 460,01
TOTAUX	280 898,79	327 426,81	644 269,89	845 781,91	917 014,46	1 165 054,50
Résultats de clôture	0	46 528,02	0	201 512,02	0	248 040,04
Restes à réaliser	17 479,00	29 772,00	0	0	17 479,00	29 772,00
TOTAUX CUMULES	298 377,79	357 198,81		845 781,91	934 493,46	1 194 826,50
RESULTATS DEFINITIFS	0	58 821,02	0	201 512,02	0	260 333,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 201 512,02 euros, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1) Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement : 0
- 2) Report au compte 002 en recettes de fonctionnement : 201 512,02 euros

Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2021 dressé par le receveur de Chatillon sur Chalaronne, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aménagement du parking de l'espace de loisirs : présentation du projet

L'étude du projet d'aménagement du parking de l'espace de loisirs a été confiée à CLP Ingénierie pour la phase conception uniquement.

L'avant projet estimé à 93 275 euros HT est présenté au Conseil Municipal. Deux plateaux sont prévus pour réduire la vitesse des véhicules sur le chemin de Betheneins vers la salle polyvalente.

Le remplacement du busage pour la récupération des eaux pluviales situé le long du chemin devra être réalisé avant le démarrage des travaux.

Une réunion de travail est prévue avec CLP Ingénierie pour les modifications à apporter au projet.

Adhésion à un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier.
- désigne Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, représentant de la commune au sein de la commission d'Etudes des Offres.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Permanences du bureau de vote pour les scrutins du 10 et 24 avril 2022

Les scrutins de l'élection présidentielle auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Les permanences du bureau de vote sont établies pour les deux tours.

Compte rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Urbanisme, aménagement du territoire :

La commission se réunira prochainement pour réaliser la conformité de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Un huissier a constaté l'implantation d'une clôture en zone d'activités du Grand Rivolet sur une partie du domaine public et non conforme au Plan Local d'Urbanisme.

Une rencontre sera organisée avec le référent sûreté de la gendarmerie pour le projet de vidéoprotection.

◆ Scolaire :

Un allègement des règles sanitaires entre en vigueur à partir du 28 février 2022. Le protocole sanitaire passe du niveau 3 au niveau 2 ; le port du masque ne sera plus obligatoire en extérieur mais le reste à l'intérieur.

Le conseil d'école se réunira le 08 mars à 18 heures.

Le compteur Linky de l'école a été déplacé pendant les vacances scolaires.

Les horaires de travail du personnel de l'école sont modifiés pendant l'arrêt de travail de Madame NIERGOT.

◆ Bâtiments communaux :

Les installations sportives ont été vérifiées dernièrement par un bureau de contrôle.

Le tract diffusé par SYTRIVAL concernant la modification du tri aux points d'apport volontaire à compter du 1^{er} février, n'a pas été distribué sur la commune de Montceaux.

◆ **Voirie, espaces publics :**

Travaux d'aménagements sécuritaires de la RD17b au village :

- Des végétaux ont été plantés sur l'espace situé entre le trottoir et la route de Montmerle. Les copeaux de bois ont été offerts par l'entreprise VILLARDIER.
- Trois pots ont été installés le long de l'écluse.
- La haie d'un riverain qui gêne la visibilité de panneaux, devra être taillée.

Le devis de l'entreprise GEORGES pour le fauchage des accotements des chemins communaux est accepté (coût : 7 847,40 euros TTC).

◆ **Fleurissement :**

Le montant du budget de la commission sera le même qu'un 2021.

La jardinerie Les Pousses de la Calonne à Guéreins a transmis le devis pour la fourniture des plants de fleurs (coût 1 046,52 euros TTC).

Les projets pour l'année 2022 sont présentés (achat d'un banc, installation de décorations dans les massifs, boîte à suggestions, plantation de lavandes).

◆ **Animation :**

L'opération nettoyage de printemps organisée par la société de Pêche le 26 février est annulée.

La fête des conscrits aura lieu les 13-14-15 mai.

Les créatrices de l'épicerie en ligne « Vroum ma poule » sont venues présenter leur activité ; sur ce site, il est possible de commander et de se faire livrer (à des points relais définis lors de la commande) des produits issus de producteurs et d'artisans locaux. Cette entreprise propose également de préparer des paniers gourmands.

◆ **Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône :**

Le point est fait sur les projets du syndicat et les aménagements de la Calonne.

◆ **Eclairage public :**

Des devis ont été demandés au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour les projets suivants :

- enfouissement des réseaux aux entrées du village et remplacement des luminaires par des LED
- installation de candélabres au parking de l'espace de loisirs
- ajout de nouveaux points lumineux
- modernisation des points lumineux rue de la Madone
- réparation du point lumineux défectueux au lotissement du Verger d'Alijor
- rattachement à la commune des points lumineux du rond point du pêcheur.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Les réunions du conseil municipal auront lieu dorénavant à 18 heures 30.
- La commission des finances se réunira le mercredi 23 mars à 19 heures pour la préparation du budget primitif 2022.
- Le recensement de la population s'est terminé le 19 février.
- Le point est fait sur le recrutement d'un agent polyvalent au service technique.
- Le Département va réaliser une étude sommaire sur l'aménagement du carrefour des 7 chemins.
- Des déjections de chiens envahissent les espaces publics de la commune.
- Une nouvelle plante invasive « ambrosie trifide » a été découverte en 2021 dans deux communes (Peyzieux sur Saône et Saint Julien sur Reyssouze).
- L'accès au site des ruines du moulin à huile sera modifié afin d'empêcher le passage de motocross qui dégradent les lieux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures trente cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

